

## Dépêche AEF : La réponse des autorités académiques face au mouvement de rétention des notes : l'exemple de Dijon

4-5 minutes

Dans plusieurs académies, des syndicats enseignants appellent à la rétention de notes du baccalauréat. Le mouvement, cependant, ne retardera pas la proclamation des résultats, prévue le 5 juillet 2019, affirme la rectrice de Dijon. Les personnels du rectorat prendront le relais quand les correcteurs auront tous rendu leurs copies, témoigne Frédérique Alexandre-Bailly, qui estime que le risque de rétention des copies est faible. Elle regrette cependant que la réforme véhicule un si grand nombre "d'idées fausses".



Frédérique Alexandre-Bailly, rectrice de Dijon © Rectorat

Une cinquantaine de personnes était réunie lundi 1er juillet 2019 à Dijon à l'appel du collectif des professeurs correcteurs de l'académie et de l'intersyndicale ([Snes](#), [Sud](#), [CGT](#), [FO](#) et [Snalc](#)). Elles protestaient contre la réforme du lycée. Outre un appel au rassemblement, le collectif et l'intersyndicale ont voté en fin de semaine dernière pour la grève, qui va se traduire par une rétention des notes.

Face à elles, une dizaine de parents d'élèves ont organisé une contre-manifestation, pilotée par l'[APEL](#) et la [PEEP](#). Dans un communiqué, les deux associations dénoncent le mode d'action choisi par les enseignants. Elles estiment qu'"il n'est pas responsable de différer l'annonce des résultats du bac 2019" dans la mesure où cela va impacter "les oraux de rattrapage", "les

inscriptions post-bac" et "les validations toujours en attente sur Parcoursup".

Des personnels administratifs mobilisés

Depuis le 21 juin, dans plusieurs académies, des correcteurs ont annoncé qu'ils procéderaient à une rétention des notes. Ce sont principalement des enseignants de philosophie, d'histoire-géographie et de sciences économiques qui semblent les plus mobilisés, selon Frédérique Alexandre-Bailly, la rectrice de Dijon. Elle ignore cependant quelle sera l'ampleur de la mobilisation.

Elle a reçu lundi 1er juillet 2019 une délégation de sept enseignants – représentants de l'intersyndicale, de l'AG des correcteurs et de l'AG interdegrés. "Je leur ai demandé de penser aux conséquences pour les autres personnels qui travailleront de nuit pour entrer les notes à leur place", dit-elle. Les personnels du rectorat seront en mesure de prendre le relais lorsque les correcteurs auront tous rendu leurs copies – soit jeudi 4 juillet dernier délai pour des résultats proclamés vendredi 5 juillet, assure-t-elle.

Des poursuites au pénal pour ceux qui ne rendraient pas les copies

L'objectif de cette mobilisation du personnel en interne : ne pas retarder le calendrier (avec des épreuves orales, pour le rattrapage, organisées dès le 9 juillet) et ne pas pénaliser les élèves qui, pour certains, ont signé pour "un job d'été", souligne la rectrice.

Frédérique Alexandre-Bailly souligne également que la rétention des copies – que certains, déterminés à bloquer la transmission des notes, envisagent – constitue une faute passible de sanctions disciplinaires et, surtout, de poursuites au pénal après signalement au procureur. Elle estime qu'il y a peu de chances pour qu'une telle situation se produise.

"Beaucoup d'idées fausses ont circulé"

"Depuis le début de l'annonce de la réforme du lycée, beaucoup d'idées fausses ont circulé, regrette la rectrice. Les enseignants, par exemple, craignaient que la réforme ne se traduise par plus de partage de service. Selon nos projections, c'est l'inverse, le partage de service diminue plutôt." L'instauration d'un contrôle continu, par ailleurs, les inquiétait, comme étant de nature à instaurer une concurrence entre établissements. "Les établissements étant anonymisés sur Parcoursup, cela ne tient pas la route", assure Frédérique Alexandre-Bailly.

Côté élèves, "la plupart des vœux ont été satisfaits et nous avons très peu de demandes pour changer de lycée" ; en outre, "plus de 50 % des élèves ont choisi une combinaison qui n'existait pas avant, ce qui montre qu'ils se sont saisis des possibilités de la

réforme".